



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Quatre Septembre,**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2017 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - G. BARRA - JL. GIRAUD- Adjoints  
 S. ALLEG - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - E. MENUT - N. PERRICHON -  
 A. RASKIN - J-C. SANSONI - C. VELAY - N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. RAYNAUD (pouvoir à A-M GAUBERTI) - J. TOCQUER (pouvoir à R. AUBAULT) -  
 A. PELLEGRINO (pouvoir à M. AUFFRET) - N. BARRECA (pouvoir à C. BOUGE) -  
 C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à G. BARRA)

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017  
 FOYER RURAL FAYENCE-TOURRETTES**

VU le courrier du 21 juin 2017, du foyer rural de Fayence-Tourrettes.

Monsieur le Maire fait part de la demande exceptionnelle du foyer rural Fayence- Tourrettes, pour les 40 ans de l'établissement.

Cette demande consiste à attribuer une aide pour leur permettre de mener à bien les différentes manifestations prévues le 13/14/15 octobre prochain, pour la fête des 40 ans.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'attribution de la subvention exceptionnelle de 500 € pour les 40 ans du foyer rural.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP 2017 M14.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE.